

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des psychologues du Québec tenue par visioconférence le 23 octobre 2025.

114 personnes assistent en ligne à l'Assemblée générale annuelle 2025.

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant atteint, l'assemblée est ouverte. La présidente, D^{re} Christine Grou, souhaite aux membres la bienvenue à cette assemblée générale annuelle tenue en mode virtuel. Elle présente les personnes l'accompagnant : M. Pascal Savard, psychologue, administrateur et président du comité des ressources humaines, M. Stéphane Beaulieu, psychologue et secrétaire général de l'Ordre qui agira à titre de président de l'assemblée, et Mme Dominique Hétu, directrice générale de l'Ordre,

2. Présentation de l'ordre du jour

M. Beaulieu présente l'ordre du jour de l'assemblée. Il souligne que l'assemblée se déroulera selon les règles de régie interne adoptées par le conseil d'administration de l'Ordre pour la tenue des AGA.

3. Adoption du procès-verbal de l'AGA 2024

Les membres ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 24 octobre 2024. La proposition suivante est formulée :

SUR PROPOSITION DE MYRA PAPILLON, APPUYÉE PAR HÉLÈNE LETARTE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des psychologues du Québec tenue le 24 octobre 2024.

4. Dépôt du rapport d'élection 2024

Le secrétaire général rappelle que depuis 2021, le conseil d'administration est composé de 16 administrateurs, incluant la présidente et 4 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec, avec une représentation mixte par région (5) et par secteur de pratique (5).

Trois postes étaient en élection, soit celui de la région 4, celui du secteur d'activité psychologie scolaire et celui du secteur de neuropsychologie. Mmes Hélène Letarte (région 4) et Josée Lajoie (psychologie scolaire) et M. Simon Charbonneau (neuropsychologie) ont été élus par acclamation.

5. Présentation du 49^e conseil d'administration pour l'exercice 2025-2026

D^{re} Grou présente les membres du 49^e conseil d'administration. Elle rappelle que différents comités sont placés sous la gouverne du conseil d'administration, soit le comité de

gouvernance et d'éthique, le comité des requêtes, le comité des ressources humaines, le comité d'audit et de finances et le comité des permis.

6. Rapport de la présidente sur les activités de l'exercice 2024-2025

La présidente rappelle que la principale mission de l'Ordre est la protection du public, mission dont il s'acquitte en s'assurant de la qualité des services offerts par les membres, en favorisant le développement de la profession et en défendant l'accessibilité aux services psychologiques. D^{re} Grou souligne que sa mission n'est pas de protéger les intérêts de ses membres ou leurs conditions de travail, ce qui relève de la mission d'une association, mais que prendre soin des membres en soutenant leur pratique et les conditions dans lesquelles ils l'exercent n'est pas contraire à la mission de l'Ordre.

Planification stratégique

L'exercice 2024-2025 marque le début d'un nouveau cycle stratégique soutenu par trois grandes orientations : renforcer notre impact à l'égard de la prise en charge de la santé mentale, approfondir la relation avec les psychologues, les futurs psychologues et contribuer à leur développement professionnel et finalement, poursuivre le développement structuré de l'organisation.

Relations avec le gouvernement et représentations politiques

Accessibilité aux services psychologique

L'accessibilité aux services psychologiques est un enjeu particulièrement préoccupant pour l'Ordre. Ses représentations auprès du gouvernement, quoique moins nombreuses en raison du temps exigé par l'implantation de Santé Québec, tiennent compte des difficultés d'attraction et de rétention des psychologues dans le réseau public, de leurs conditions de pratique et de leurs conditions salariales. Ses représentations n'ont pas pour objectif de les négocier, mais bien de soulever leur incidence sur la pénurie et l'appauvrissement des services en santé mentale dans le réseau. L'Ordre a également travaillé sur un plan de rétention des doctorants. Malgré certains gains, aucune retombée significative sur les conditions d'exercice n'est observable sur le terrain.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

L'Ordre a rencontré le ministre Lionel Carmant. Une table nationale (*Agit tôt*) a été mise en place, à laquelle collaborent ergothérapeutes, physiothérapeutes, nutritionnistes, orthophonistes, psychologues, pédiatres et psychoéducateurs. L'Ordre a également transmis une lettre à la ministre Sonia Bélanger concernant le financement 2026-2031 de *Au fil du temps*.

L'Ordre contribue au chantier sur l'élargissement des pratiques, notamment concernant le diagnostic et les trajectoires de service. L'objectif de ce chantier est d'identifier les activités actuellement autorisées mais qui ne sont pas reconnues et les obstacles légaux et administratifs qui en limitent l'accès.

L'Ordre participe au Comité consultatif ad hoc du MSSS regroupant différents ordres professionnels et qui mène des travaux d'opérationnalisation de la Loi 5, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux. Il y défend, entre autres, l'importance du secret professionnel et la sensibilité des données de la clientèle des psychologues. Une tentative de faire reporter

l'entrée en vigueur de la loi afin de s'assurer que les membres de toutes les professions concernées soient bien outillés n'a malheureusement pas porté fruit.

Quant aux rencontres de suivi instaurées pendant le COVID entre le MSSS et les ordres professionnels, elles ont cessé, bien que le lien persiste et que les ponts ne soient pas coupés.

Le MSSS consulte l'Ordre dans d'autres dossiers comme l'élaboration d'une *Politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile*, l'organisation clinique en première ligne, l'élaboration d'une *Politique gouvernementale de soins et services de première ligne*, et sur la *Stratégie nationale de prévention en santé*. Une rencontre avec les directions cliniques du MSSS et les ordres professionnels concernés a été tenue afin d'anticiper les changements suivant l'adoption du PL 67.

Santé Québec

Lors d'une rencontre avec M. Abergel, vice-président exécutif aux opérations et à la transformation de Santé Québec, à l'occasion du Forum des associations des conseils professionnels en santé et services sociaux, la présidente a insisté sur le fait que les psychologues donnent des soins en santé mentale, dont le diagnostic et le traitement, et qu'ils ne doivent pas être rattachés au secteur services sociaux mais bien au secteur santé.

L'Ordre a également participé à l'atelier de consultation tenu par Santé Québec sur sa planification stratégique.

Ministre responsable de l'administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Les échanges avec la ministre Sonia Lebel portaient sur la sanction du Projet de loi 67.

Ministre de la Justice

Un arrêté ministériel désigne les professionnels, dont les psychologues, pouvant se prononcer sur l'aptitude, ou non, des mères porteuses. L'Ordre a de plus participé à l'élaboration de la formation dans le cadre de la séance d'information obligatoire pour les projets parentaux de grossesse pour autrui.

Ministère de l'Éducation

La présidente rappelle que les psychologues sont maintenant habilités à décider des mesures de contention en milieu scolaire, habilitation qu'ils avaient déjà dans le milieu de la santé. L'Ordre a donc publié un cadre de référence, une chronique professionnelle dans *Psychologie Québec*, et une formation sur cette activité est disponible sur FOS.

Ministère de l'Enseignement supérieur

Le bilan des travaux du Comité de mise en œuvre pour l'optimisation de la formation en psychologie et en santé mentale a été présenté et une rencontre de l'Ordre avec les universités et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) a permis de discuter, entre autres, des suites données au Rapport David à ce sujet, des internats en milieu public et privé et des critères de formation en psychothérapie.

Mémoires et commissions parlementaires

Projet de loi 67

L'Ordre a déposé un mémoire et participé à l'audition parlementaire sur le PL-67, Loi modifiant le *Code des professions* pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux, Loi entrée en vigueur en novembre 2024.

Par la suite, l'Ordre a mis à jour à l'intention des membres l'avis *Arrêt de travail et avis sur la médication d'un client : le point sur ce qui est autorisé au psychologue*, a offert au congrès 2024 une formation sur le diagnostic. Il a eu de nombreuses discussions avec les décideurs, les gestionnaires, Santé Québec, les assureurs privés et les tiers payants, ainsi qu'avec les départements de psychologie des universités. Il a également lancé une campagne publicitaire *Les psychologues peuvent le faire* dans les médias sociaux, le Journal Les Affaires et le Journal de L'assurance.

Projet de loi 71- PL-71 – Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale

L'Ordre a transmis une lettre la Commission parlementaire et il collabore avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Les psychologues et les neuropsychologues pourront attester des contraintes de santé des prestataires.

Office des Professions

Divers dossiers sont discutés avec l'Office: la question du diagnostic et la première phase du mandat concernant le domaine de la santé mentale et des relations humaines dont découle le PL-67; le permis de psychothérapeute plus spécifiquement les travaux sur la mobilité des détenteurs de permis de psychothérapeute des provinces canadiennes dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC); la situation des thérapeutes conjugaux et familiaux quant au permis de psychothérapeute; finalement, le processus d'abrogation du règlement sur l'exercice en société. Sur ce dernier point, le cadre législatif est assoupli avec le PL-67 qui permet que tous les professionnels puissent exercer au sein de toute forme d'organisation sans qu'un ordre doive les y autoriser par un règlement

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

L'Ordre a eu des échanges concernant la réforme de la gouvernance du CIQ

Relations avec les membres

Communications et courriels destinés aux membres.

Vingt-trois communications officielles ont été transmises par courriel aux membres qui ont également reçu 9 infolettres et 9 courriels envoyés en vertu de la politique de soutien à la recherche de l'Ordre. Quant aux 2 consultations des membres via LÉXI, elles ont porté sur les enjeux et préoccupations en lien avec l'accessibilité aux services psychologiques, dans le cadre de la Tournée de la présidente et de la planification stratégique ainsi que sur la pratique des psychologues auprès de la clientèle transgenre et issue de la diversité de genre

Relations avec d'autres organismes

L'Ordre entretient des relations avec une vingtaine d'associations et d'organismes divers, notamment la Coalition des psychologues du réseau public québécois, l'Association des psychologues du Québec (APQ), l'Association québécoise des neuropsychologues (AQNP), l'Association québécoise des psychologues scolaires (AQPS), la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), l'Association pour la santé publique du Québec, ainsi qu'avec les universités québécoises et le BCI, la Société canadienne de Psychologie (SCP), l'American Psychological Association (APA), pour ne nommer que ceux-là.

Les communications

La présidente a prononcé des conférences ou participé à des panels à 13 occasions, notamment, un panel sur la santé mentale et la multidisciplinarité au congrès *Première ligne en santé*, un panel sur la prévention en santé mentale auprès de gestionnaires en ressources humaines, décideurs en assurances collectives et courtiers d'assurances et un autre sur la santé mentale devant 200 courtiers sur la possibilité pour les psychologues de signer un billet d'arrêt et de retour au travail. Une conférence sur les enjeux contemporains et futurs de la profession à l'invitation de l'Association des professeur.es de psychologie du réseau collégial du Québec (APPRCQ) et une autre devant des juges de la Cour du Québec portant sur les réalités sociales, comptent parmi les conférences qu'elle a prononcées.

Le Congrès 2024 de l'Ordre

Précédé d'un précongrès sur l'intelligence artificielle, et tenu en mode hybride du 27 au 29 novembre 2024, le congrès a offert 12 ateliers de formation et 12 affiches scientifiques, une nouveauté. Le salon d'exposition regroupait 27 exposants. Le congrès a réuni 758 congressistes et a récolté un taux de satisfaction de 95%.

Médias

La présidente a accordé 70 entrevues à différents médias et signé 20 chroniques dans le Journal de Montréal abordant plusieurs sujets portant sur les enjeux de santé psychologique reliés à l'actualité.

Site web, service de référence en ligne et service de référence téléphonique

Plus de 788 000 visiteurs ont fréquenté le site web de l'Ordre et plus de 203 398 utilisateurs ont fait appel en ligne au service *Trouver de l'aide*. Quant au service de référence téléphonique, auquel sont abonnés 2 001 professionnels, il a répondu à 6 346 appels.

Tournée de la présidente 2024-2025

La tournée de la présidente à la rencontre des membres l'a menée dans 7 villes. Les objectifs de ces rencontres sont d'échanger avec eux sur les enjeux touchant leur profession, de recueillir leurs solutions pour favoriser l'accès aux services psychologiques et d'alimenter la réflexion de l'Ordre pour la planification stratégique 2024-2028. Les conclusions qu'elle en tire sont variés : besoin de reconnaissance et de valorisation, manque d'autonomie, inquiétude pour l'avenir de la profession au public, similitude des enjeux dans toutes les régions, méconnaissance des actions actuelles de l'Ordre. Parallèlement, 366 membres ont participé à une consultation via Lexi, dont les résultats ont été webdiffusés en direct.

Au fil du temps

La présidente rappelle que *Au fil du temps* est le premier projet grand public sur la maltraitance des aînés, laquelle est physique, financière mais aussi psychologique, celle-ci, souvent inconsciente, n'étant pas toujours bien comprise. L'Ordre a reçu du MSSS une subvention de 100 000\$ pour un plan de diffusion et de développement de contenu sur la détresse des aînés. Un balado sur la souffrance des personnes âgées a de plus été tourné avec la présidente et la D^{re} Valérie Bourgeois-Guérin, psychologue et professeure à l'UQAM.

Magazine Psychologie Québec

Les dossiers thématiques des 4 derniers numéros portaient sur la parentalité et système familial; hypnose : au-delà des idées reçues; les traumatismes de l'enfance; et finalement, les visages de la violence.

Le secrétariat général

Admission et registrariat

L'Ordre compte 9 603 membres, soit 8 531 membres actifs au Québec et 348 nouvelles admissions. L'Ordre a émis 75 nouvelles attestations pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques et 99 nouveaux permis de psychothérapeutes.

Il y a eu une légère augmentation du nombre de permis de psychothérapeute émis par rapport aux années précédentes, soit une vingtaine de plus, ce qui s'explique notamment par la décision du MSSS d'accorder une bourse d'étude aux professionnels qui souhaitent se qualifier pour l'obtenir et cela, pour pallier le manque de services en psychothérapie.

La présidente précise que 70% des professionnels exerçant la psychothérapie sont des psychologues, soit 78% des membres actifs, alors que les détenteurs du permis de psychothérapeute représentent 1,43% des 122 123 membres d'un des ordres professionnels concernés.

La qualité et le développement de la pratique

Identité de genre

Il s'agit d'un dossier important et très exigeant et l'Ordre a mis sur pied un comité d'experts sur la question. Une consultation des membres via Léxi a eu lieu avec l'objectif de clarifier la pratique actuelle concernant la clientèle issue de la diversité de genre, de clarifier également la formation et la supervision reçues sur le sujet, d'évaluer les besoins et de situer les enjeux perçus. Une rencontre a eu lieu avec le Comité des sages, un mémoire y a été déposé. Finalement, l'Ordre a rédigé un avis sur la thérapie exploratoire de l'identité de genre, lequel sera bientôt transmis aux membres.

Inspection professionnelle

L'Ordre compte 10 inspecteurs, dont 1 à temps complet. 98,43% des 445 inspections menées se sont révélées conformes ou comportant des lacunes mineures. Les raisons d'inspection sont variées, comme une pratique de moins de 3 ans, une pratique en solo ou une pratique de plus de 10 ans jamais inspectée.

La formation continue

Ce sont 770 activités de formation continue en psychothérapie qui ont été reconnues. La formation *Éthique et déontologie* a été suivie par 112 participants et celle *Consultation et supervision*, par 102 participants.

Les affaires professionnelles

Les Cahiers du savoir

La 4^e édition portait sur l'enfance (0-12ans) et la prochaine, qui paraîtra sous peu, sur les douleurs chroniques. La présidente rappelle que Les Cahiers visent à soutenir le développement professionnel et que son mandat est de produire une synthèse de l'état des connaissances. Elle remercie tous les membres de l'Ordre qui y contribuent.

Participation à des comités externes

L'Ordre participe à de nombreux comités formés par différents organismes: la Communauté de pratique des psychologues scolaires; le Comité scientifique de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) veillant au développement du tronc commun des formations de l'INSPQ destinées aux professionnels de la santé et portant sur le changement climatique (volet santé mentale); le Comité de concertation sur l'adoption nationale et internationale du Secrétariat aux services internationaux à l'enfant (SASIE); l'INESSS pour le Guide de trajectoire pour les troubles TDAH, la Kétamine parentérale pour la dépression réfractaire au traitement chez l'adulte, le Développement d'un outil de prise en charge des troubles anxieux chez les adolescents; et finalement le Comité d'experts de l'Institut de recherche Robert-Sauvé (IRSST) sur la diffusion des connaissances en santé et de sécurité au travail.

Réorganisation du conseil déontologique

La présidente souligne que les questions déontologiques sont de plus en plus complexes et concernent souvent de nouveaux enjeux qui exigent des réponses à la fois éthiques, déontologiques et juridiques. Le conseil déontologique a été intégré à la Direction de la qualité et du développement de la pratique. Une foire aux questions est en ligne, une équipe conseil est disponible tout comme une page web comportant différentes ressources et références.

Le Bureau du syndic

Au cours de l'année, 437 demandes d'enquête et autres demandes ont été reçues, 425 enquêtes ont été conclues et 355 sont toujours en cours au 1^{er} avril 2025. Parmi les 425 enquêtes conclues, 30 ont mené au dépôt de 12 plaintes. Les 425 dossiers d'enquête touchaient 390 psychologues, 24 détenteurs du permis de psychothérapeute, 6 doctorants inscrits au registre des doctorants et 5 anciens membres.

La Direction des services juridiques

La discipline

La présidente rappelle que l'Ordre préconise une approche de déjudiciarisation. Les 12 nouvelles plaintes déposées par le Bureau du syndic concernaient des actes dérogeant à l'honneur et à la dignité de la profession, dont certains à caractère sexuel, la qualité des services rendus, la tenue de dossier, des infractions liées au comportement du professionnel. Parmi

les plaintes traitées au cours de cette période, 20 dossiers sont fermés et 15 sont toujours en cours.

Activités réservées

Une chronique présentant la position officielle de l'Ordre sur l'hypnose spirituelle de régression a été publiée et un avis est en préparation sur les constellations familiales, thérapie de groupe où les membres jouent des rôles pour reconstruire la constellation des âmes ancestrales qui influencent nos comportements

La pratique illégale et l'usurpation de titre

Le nombre de signalements est plus élevé qu'au cours des exercices précédents, une recrudescence qui pourrait notamment s'expliquer par les dossiers d'hypnose spirituelle de régression et de constellations familiales. Les 281 signalements reçus ont mené à la vérification de 405 irrégularités : usurpation du titre de psychothérapeute (45), usurpation du titre de psychologue (78), exercice illégal de la psychothérapie (212) et activités réservées aux psychologues.

Les enquêtes ont conduit au dépôt de 3 poursuites pénales, 2 ayant été intentées pour exercice illégal de la psychothérapie et de l'évaluation des troubles mentaux, et une autre pour exercice illégal de la psychothérapie et usurpation du titre de psychologue et du titre de psychothérapeute. Une approche de déjudiciarisation étant ici aussi privilégiée 97 enquêtes ont été fermées à la suite d'actions non judiciaires menées avec succès ou d'engagements volontaires et 116 autres, fermées sans autre mesure.

La Direction générale

Ressources humaines

Au 31 mars dernier, l'Ordre comptait 44 postes répartis dans 6 directions. Le mandat externe d'analyse quinquennale de la rémunération globale des employés a été complété. Elle a été revue par le comité des ressources humaines et déposée au conseil d'administration.

Ressources financières

Une analyse comparative approfondie a été réalisée afin de mettre à jour les catégories de membres et les tarifs préférentiels qui y sont associés. La direction a poursuivi l'analyse et l'indexation des tarifs exigés pour les produits et services offerts par l'Ordre. Elle a également veillé à la gestion serrée et à l'analyse continue des dépenses pour assurer la stabilité financière de l'Ordre.

Gestion documentaire et archives

Le calendrier de conservation et le plan de classification font l'objet d'améliorations en continu. Différents guides et manuels de procédures sont rédigés ou mis à jour.

Technologies de l'information

Le CRM (Eudonet) est constamment amélioré avec de nouvelles fonctionnalités pour répondre aux besoins opérationnels sectoriels et résoudre des anomalies signalées par les utilisateurs. Dans le but d'améliorer la sécurité, la gestion du trafic et la performance en limitant les répercussions des problèmes (comme les pannes ou les attaques) on a procédé à la segmentation du réseau et aux mises à jour des logiciels. Des employés ont été formés sur la

cybersécurité, les outils Microsoft, le CRM Eudonet et les autres logiciels utilisés par l'Ordre, dans un objectif de sécurité, d'efficacité et de protection des informations.

La présentation du rapport de la présidente est terminée. Comme le prévoient les règles de procédure, le président de l'assemblée ouvre une période de questions\commentaires d'une durée maximale de 10 minutes, avec une seule intervention possible par personne, d'une durée d'au plus 2 minutes.

M. Gaétan Roussy félicite la présidente et demande quelle est l'avancée du dossier sur le processus disciplinaire entamée avec le gouvernement. La présidente précise que cela faisait partie de la modernisation du système professionnel mais que le soutien à la réforme du ministre de la Santé a été priorisée, sans compter un changement de ministre responsable des Lois professionnelles. Ce dossier, bien qu'il soit toujours actif, n'a pas véritablement progressé depuis 2 ans.

M. Jean-Claude Bégin s'informe des retombées provoquées par la diffusion du reportage d'*Enquête* sur le dossier des mesures disciplinaires prises par l'Ordre au sujet des psychologues qui entament une relation avec leur clientèle. La présidente indique qu'il n'y en a pas eu.

Aucun autre membre ne souhaitant intervenir, M. Beaulieu met fin à la période de questions.

Avant de passer au point suivant, il donne la parole à M. Pascal Savard qui souhaite s'exprimer au nom du conseil d'administration. M. Savard souligne qu'il s'agit de la dernière AGA de la D^{re} Grou en tant que présidente puisqu'elle quitte en mai après 3 mandats, le nombre limite imposé par la loi. Le CA tient à lui exprimer toute sa reconnaissance pour l'incroyable travail accompli par elle, son dévouement et particulièrement, son engagement indéfectible envers la protection du public ainsi que pour le développement professionnel et le soutien de la pratique des membres étroitement liés à la protection du public. Elle a été et reste une présidente passionnée par son travail, rigoureuse, avec de remarquables qualités de leadership, un esprit de collaboration constant et un sens politique à la hauteur de son rôle. Elle laisse l'Ordre dans une excellente position et c'est avec beaucoup de tristesse que les administrateurs anticipent son départ.

7. Présentation des états financiers 2024-2025

La directrice générale, Mme Héту joint sa voix à celle des administrateurs pour saluer le travail de D^{re} Grou et la tristesse que cause la fin de sa présidence.

Mme Héту présente les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé au 31 mars 2025. Elle présente par la suite les prévisions budgétaires 2026-2027 adoptées par le conseil d'administration. Les hypothèses retenues pour les prévisions sont, entre autres, une augmentation de la cotisation et de la grille tarifaire, une indexation des charges de 2% et une augmentation de 3,7% de la masse salariale.

Comme le prévoient les règles de procédure, le président de l'assemblée ouvre une période de questions\commentaires d'une durée maximale de 10 minutes, avec une seule intervention possible par personne, d'une durée d'au plus 2 minutes.

Un membre s'informe sur le déficit qui se répète depuis quelques années. Mme Héту rappelle que le fonds de réserve a comblé le déficit des trois derniers exercices, puisqu'il était plus élevé que le montant nécessaire pour assurer 3 mois d'opérations. L'équilibre budgétaire est toujours visé pour 2026-2027.

8. Cotisation annuelle des membres

8.1 Projet de résolution du conseil d'administration

Avant de faire la lecture du projet de résolution adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 11 juin dernier, M. Beaulieu rappelle qu'en vertu du Code des professions, ce n'est qu'après deux consultations de ses membres, l'une tenue au moins 30 jours avant l'AGA et l'autre pendant l'AGA, que le conseil d'administration d'un ordre fixe le montant de la cotisation annuelle.

CONSIDÉRANT l'article 85.1 du Code des professions, qui prévoit que le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle, après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1 et après consultation des membres réunis en assemblée générale;

CONSIDÉRANT que tous les membres de l'Ordre des psychologues du Québec ont reçu, aux fins de consultation (du 8 juillet au 15 août 2025) avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle prévue le 23 octobre 2025, l'information au sujet de la cotisation annuelle, accompagnée du présent projet de résolution, conformément à l'article 103.1 du Code des professions ;

CONSIDÉRANT que les membres seront de nouveau consultés au sujet du montant de la cotisation annuelle lors de l'Assemblée générale annuelle le 23 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice financier terminé le 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT le budget 2025-2026 adopté par le conseil d'administration de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT le budget provisoire pour l'exercice 2026-2027 adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT que les exercices financiers terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025 se sont soldés par de légers déficits, et que les prévisions pour l'exercice en cours indiquent un troisième déficit ;

CONSIDÉRANT que plusieurs facteurs expliquent l'augmentation des charges depuis trois années financières et qu'un ajustement est nécessaire pour tenir compte de la hausse généralisée des coûts des biens et services et les mises à niveau technologiques ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations du comité d'audit et de finances, et après analyse, il propose :

SUR PROPOSITION D'ANNICK DUCHARME, APPUYÉE PAR SIMON CHARBONNEAU, IL EST RÉ-
SOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, conformément à l'article 103.1 du Code des professions, aux fins de consultation auprès des membres de l'Ordre en vue de l'AGA 2025, le projet de résolution suivant :

Augmenter la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des psychologues du Québec de 25\$ afin de porter le montant de la cotisation annuelle à 786,85 \$ pour l'exercice 2026-2027.

8.2 Rapport du secrétaire général au sujet de la consultation des membres en vertu de l'article 103.1 du Code des professions

M. Beaulieu indique que lors de la première consultation, 9000 courriels ont été envoyés aux membres et 294 d'entre eux ont donné leur avis sur la hausse de cotisation de 25\$, lesquels se partagent ainsi : 156 (53,1%) se disent en faveur, 136 (46,3%), contre, et 2 (0,7%) ne se prononcent pas.

Mme Hétu résume l'historique de l'évolution de la cotisation au cours des 7 dernières années. Entre 2020 et 2023 la cotisation n'a pas été indexée, en raison de la situation financière de l'Ordre et du contexte pandémique. Plusieurs facteurs expliquent la hausse des charges au cours des 3 derniers exercices, notamment : l'augmentation généralisée des coûts des biens et des services, la montée inflationniste et les investissements nécessaires pour les mises à niveau technologiques, l'ajout des ressources pour répondre à sa mission, l'augmentation soutenue des demandes politiques visant la profession, et les exigences particulières imposées par le cadre réglementaire et législatif du système professionnel québécois.

Elle rappelle que les déficits sont absorbés par l'actif net non-affecté et qu'au 31 mars 2026, le fonds de réserve représentera l'équivalent de 3,7 mois de fonctionnement. Elle présente également un tableau sur la cotisation de 13 ordres professionnels dans lequel l'Ordre se trouve au 8^e rang ainsi qu'un graphique démontrant la stabilité de sa cotisation en comparaison avec celle d'autres ordres depuis 2020-2021.

8.3 Nouvelle consultation des membres réunis en assemblée

Comme le prévoient les règles de procédure, le président de l'assemblée ouvre une période de questions\commentaires d'une durée maximale de 10 minutes, avec une seule intervention possible par personne, d'une durée d'au plus 2 minutes.

M. Jean-Claude Bégin demande si l'augmentation de 25\$ touche telle quelle toutes les catégories de membres comme l'année dernière, ce qui donnait une augmentation inégale en pourcentage selon la catégorie. Mme Hétu confirme que ce sera dorénavant différent et que le montant de l'augmentation sera déterminé au ratio de chaque catégorie. Par exemple, la cotisation d'un membre en congé parental est fixée à 50% de celle d'un membre régulier et l'augmentation qui sera appliquée à cette catégorie sera donc 50% de 25 \$.

Aucun autre participant-e ne souhaitant intervenir, le conseil d'administration sera informé du résultat des 2 consultations.

9. Approbation de la rémunération des administrateurs

M. Beaulieu rappelle que la rémunération des administrateurs est fixée par le conseil d'administration mais qu'elle doit être approuvée par l'AGA. Il cède la parole à M. Pascal Savard, président du comité des ressources humaines dont le mandat est, notamment, de s'assurer de l'existence d'une politique sur la rémunération des administrateurs élus et de surveiller son application, de proposer annuellement leur rémunération et de faire à ce sujet des recommandations au conseil d'administration et de proposer les taux d'indexation des différentes catégories de rémunération.

Rémunération de la présidente

M. Savard rappelle d'abord le rôle de la présidente et les principes directeurs à la source de sa rémunération. La présidente est le leader politique de l'Ordre, le chef de la gouvernance et la représentante de la profession. Elle est la porteuse de la mission de l'Ordre et est responsable du respect des orientations politiques, stratégiques et scientifiques de l'Ordre et elle assume une présence régulière et soutenue auprès de la permanence, occupant ses fonctions à temps complet. Elle est le porte-parole officiel de l'Ordre auprès des instances politiques et fait connaître, sur la scène publique et médiatique, la profession de psychologue et sa contribution à la société.

Il s'agit d'un mandat électif, avec les risques associés à ce type de mandat, dont le manque de stabilité d'emploi et le risque de préjudices financiers liés à l'abandon des occupations antérieures. Le mandat est complexe, son niveau de responsabilités est élevé et comprend une exposition publique, politique et médiatique demandant une très grande disponibilité. La fonction exige un niveau supérieur de compétences et de crédibilité.

La rémunération de la présidence se caractérise par un salaire annuel, avec une progression annuelle de 3% jusqu'à l'atteinte du maximum de l'échelle, lequel la présidente actuelle a atteint. Le salaire de la présidence comprend une indexation annuelle, une participation à un régime de retraite, des assurances collectives, qui sont des caractéristiques identiques à celles du personnel de l'Ordre. S'y ajoutent une indemnité de logement au besoin et une possible allocation de départ établie selon diverses conditions prévues au règlement. De plus, aucune autre forme de rémunération ou bonus, ou prime à la performance ne peut lui être versée.

Depuis les 20 dernières années, l'Ordre a fait appel à des firmes externes pour déterminer la rémunération de la présidente, analyse révisée tous les 5 ans comme exigé par le conseil d'administration. C'est ainsi qu'en 2003 la structure de rémunération a été établie, qu'en 2009 une échelle salariale pour la présidence a été déterminée, confirmée en 2015 et finalement, majorée en 2020 pour atteindre la médiane du marché. En 2024, Solertia, la firme de consultants retenue pour l'analyse quinquennale, recommande de maintenir le niveau actuel de l'échelle salariale, toujours dans la médiane et auquel sera appliquée l'indexation, de maintenir les avantages sociaux en vigueur en cohérence avec ceux offerts aux employés de l'Ordre.

La décision du comité des ressources humaines quant à l'indexation qu'il propose pour tous les employés de l'Ordre tient compte des études salariales de plusieurs organisations comme l'Ordre des conseillers en RH agréés et le Conseil du patronat, ainsi que de l'augmentation du coût de la vie. Il a donc recommandé au conseil d'administration une augmentation de 2,5%.

Lors de sa réunion du 11 juin 2025, le conseil d'administration a résolu d'accorder une indexation de 2,5 % à l'échelle salariale de la présidence pour l'exercice 2026-2026. Ainsi, considérant qu'une nouvelle personne entre en fonction à la présidence en mai 2026, le CA a fixé le salaire de celle-ci au premier échelon de l'échelle salariale, soit à 196 683 \$ (salaire de base) plus les avantages sociaux pour l'exercice 2026-2027. De plus, l'indexation de 2,5 % sera appliquée au salaire de la présidente sortante pour les mois d'avril et de mai 2026. Il ajoute que le salaire de la présidence à partir de mai 2026 retombera sous la médiane du marché mais remontera vers elle à chaque année.

Il présente un tableau chiffrant le tout.

Rémunération du vice-président

En ce qui concerne la rémunération de la vice-présidence, elle est versée uniquement pour l'exercice des pouvoirs et fonctions de la présidente en cas d'empêchement de sa part ou pour la réalisation de mandats confiés par elle ou par le conseil d'administration. Il s'agit d'honoraires professionnels sans aucune forme de bonus ou de prime, aucun avantage social, ni allocation de départ. Une indexation annuelle est possible, identique à celle accordée aux employés pour l'augmentation du coût de la vie.

Rémunération des administrateurs élus

Quant à la rémunération des administrateurs élus, ils reçoivent, à l'exception de la présidente, un jeton de présence pour leur participation aux réunions du conseil d'administration ou de comités constitués par lui, ou pour une formation en lien avec l'exercice de leurs fonctions d'administrateur. Ce jeton est versé à titre de compensation pour la perte de salaire ou d'honoraires du psychologue. Aucun jeton n'est versé pour le temps de préparation d'une réunion ou le temps de déplacement d'un administrateur. Une indexation annuelle est possible, identique à celle accordée aux employés pour l'augmentation du coût de la vie.

Au terme de la présentation, avant de lire le projet de résolution proposée à l'assemblée générale par le conseil d'administration, M. Beaulieu souligne que selon le Code des professions, l'AGA ne peut ni le modifier ni l'amender.

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des psychologues du Québec et les élections à son conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT la Politique sur les fonctions de président de l'Ordre des psychologues du Québec ;

CONSIDÉRANT la Politique relative aux conditions de travail et à la rémunération de la présidence et de la vice-présidence ;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des psychologues du Québec et les élections à son conseil d'administration prévoit une rémunération lorsque le vice-président exerce les pouvoirs et fonctions du président ;

CONSIDÉRANT que ce même règlement prévoit les situations où les administrateurs élus reçoivent un jeton de présence ;

CONSIDÉRANT que les membres de l'Ordre ont été informés de la ventilation de la rémunération de la présidente, du vice-président et des autres administrateurs élus conformément à l'article 103.1 du Code des professions ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a mandaté le comité des ressources humaines afin qu'il procède à la révision de la rémunération, incluant les échelles salariales, périodiquement tous les cinq ans ;

CONSIDÉRANT que cette révision a été réalisée en 2024 avec l'aide de la firme externe spécialisée en rémunération Solertia et que le comité des ressources humaines a étudié le rapport et les recommandations de la firme Solertia au regard de la rémunération du poste de président, vice-président et des autres administrateurs ;

CONSIDÉRANT que la présidente actuelle terminera son troisième mandat en mai 2026 et que, conséquemment, l'exercice 2026-2027 sera marqué par l'entrée en poste d'un nouveau président ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations du comité des ressources humaines, et qu'après analyse et discussion propose :

CONSIDÉRANT le niveau élevé de responsabilités reliées au rôle de président, la complexité du mandat, l'engagement requis, le leadership attendu de son titulaire sur l'exercice et le développement de la profession et l'exposition médiatique inhérente à la fonction; que ce rôle est dévolu à des professionnels en exercice d'un niveau de compétence et de crédibilité supérieur et que par conséquent l'Ordre doit être en mesure d'attirer à ce poste les meilleurs candidats et faire en sorte que leurs titulaires ne subissent pas de perte financière significative en acceptant d'assumer ces responsabilités ;

SUR PROPOSITION DE JEN-GUY ROCHEFORT, APPUYÉE PAR MARIE-SOLEIL RENAUD IL EST RÉ-SOLU :

D'approuver la rémunération de la nouvelle présidence pour l'exercice financier 2026-2027 à 196 683 \$ (salaire de base) plus les avantages sociaux, soit une rémunération de 168 662,41\$ (plus les avantages sociaux) du 23 mai 2026 au 31 mars 2027 ;

D'approuver la rémunération de la présidente sortante pour l'exercice financier 2026-2027 à 245 350,56 \$ (salaire de base annuel incluant 2,5 % d'indexation), soit une rémunération de 34 954,05 \$ (plus les avantages sociaux) du 1er avril au 22 mai 2026 ;

D'approuver la rémunération du vice-président pour 2026-2027 au taux horaire de 139,36 \$ l'heure ;

D'approuver la rémunération des autres administrateurs élus pour 2026-2027 à 530,05 \$ pour un jeton de présence d'une journée ou 265,02 \$ pour une demi-journée,

Le tout, conformément à l'article 104 du Code des professions.

L'assemblée étant saisie de la proposition, elle doit maintenant prendre une décision quant à son adoption. Le président de l'assemblée ouvre une période de questions/commentaires d'une durée maximale de 10 minutes, avec une seule intervention possible par personne, d'une durée d'au plus 2 minutes. Aucun membre ne demande à intervenir.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Nomination des vérificateurs comptables

Le conseil d'administration recommande à l'AGA de nommer Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateurs.

SUR PROPOSITION DE CLAUDE LAUTMAN, APPUYÉE PAR MARIE-SOLEIL RENAUD, IL EST RÉ-SOLU :

D'entériner la recommandation du conseil d'administration de l'Ordre de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateurs externes de l'Ordre pour l'exercice 2024-2025

Le vote n'étant pas demandé,

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Questions et propositions de recommandation de l'assemblée au conseil d'administration

M. Jean-Claude Bégin demande si des statistiques sont disponibles concernant l'amélioration de l'accessibilité des services psychologiques. La présidente indique que le MSSS n'en a pas, mais elle sait que la déplétion des psychologues dans le public se poursuit, qu'il n'y en a pas beaucoup en première ligne et que le temps d'attente y est de 6 à 18 mois. Par ailleurs, dans le privé on ne connaît pas les statistiques, chaque psychologue gérant sa liste d'attente, mais l'accessibilité y est plus limitée, compte tenu des coûts. Il est clair que la première ligne doit être regarnie.

M. Gaétan Roussy affirme être peiné et étonné du départ de D^{re} Grou au terme de son mandat, saluant sa bonne relation avec elle, marquée par la collaboration et le respect.

M. Hans Fleury se dit également attristé par le départ de la présidente qu'il appréciait beaucoup.

Aucun membre ne souhaitant intervenir, M. Beaulieu cède la parole à D^{re} Grou qui souhaite s'exprimer avant la levée de la dernière assemblée générale à laquelle elle assiste en tant que présidente.

Très touchée D^{re} Grou indique qu'elle s'est beaucoup investie dans sa fonction, que la présidence s'est révélée être un défi, un acte d'humilité. Elle doit maintenant faire le deuil des gens avec lesquels elle s'est impliquée pendant les années, ce qui est difficile. La psychologie

est la plus belle profession du monde et elle est très fière des psychologues. Cela a été un véritable honneur de les représenter et un bonheur de les soutenir.

Elle tient à souligner qu'elle a toujours pu compter sur le soutien indéfectible du conseil d'administration, du comité de direction et elle remercie tous les administrateurs, particulièrement MM. Marcel Courtemanche et Raymond Fortin, ainsi que toute l'équipe de la permanence de l'Ordre. Elle est très reconnaissante d'avoir eu le privilège d'être à la tête de l'Ordre et de travailler avec une équipe aussi compétente et efficace. Finalement D^{re} Grou remercie les membres et salue M. Beaulieu, dont c'est la dernière AGA à titre de secrétaire général.

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée.